

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 20h30, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de MANCIET (Gers), sur convocation du 23 novembre 2023, sous la présidence de M. CHANUT Michel.

**Étaient présents** : MM. CHANUT Michel, PERE Jean-François, SUS Jean-Marc, GROS Ghislain, ROMA Jean-Pierre, MOULIE Ludovic, COURALET Guillaume, DUCOS Philippe, MENACQ Bernard, SAINT-BLANCARD Claude, GARBAY Stéphane, DE MAQUILLE Philippe, GARCIA Antoine, DROUARD Jean-Claude, BUSQUET Philippe, OSPITAL Fabrice, LAFONTANG Hélène, BRAGAGNOLO Michel, BIZET Patrick, BARRAIL Gérard, CASSIN Fabien, DUPOUY Claude, SUS Florian, FITAN Gérard, LEFEBVRE Alain, PAVAN Stéphane, PELLEPORT Patrick, CARRERE Fabrice, LUIS Bernard, LAFFONT Armel, GARROUSIA Jean-Luc, PEFFAU Philippe, SAINT LANNE Gilles, LABROUCHE Jean-Bernard, LAPORTE Régis, COLLADELLO Marie-Claire, BARAILLON Dominique, FAGET Philippe, CAZADIS Daniel

**Absents excusés** : MM. DUBOR Chantal, HOSTIER François, MAUPOME Pascal, LACOURT Clémence

**Absents** : MM. LEFAIX Christian, OREJA Daniel, LACOSTE David, DUCAMIN Serge, DUFAU Franck, BARRAIL Bernard, VOLPATO Bernard, FRANCHETTO Jean-Claude, LAFFITTE Jean-Pascal, PAGES Lilian, AURENSAN Philippe, FOUGEROUSSE François, BONNAFONT Olivier, FOURCADE Jacques, GENEST Charles, IDIR Mehenna, RAMAJO Sébastien, CESAR Philippe, SARRAUTE Gilles, TASTET Denis, PANDELE Bernard, REMAZEILLES Patrick, DARTIGUE Christian, SAINT-MARTIN Marc, MAGNE Jérôme.

**Secrétaire de séance** : M. DROUARD Jean-Claude

**DÉLIBÉRATION N° 2023-12 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT A  
ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (dans  
la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le Président expose que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, Monsieur le Président propose :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif 2024 :

	Budgétisé 2023	Ouverture de crédits à hauteur de 25% sur l'exercice 2024
<b>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>100 328.14 €</b>	<b>25 082.03 €</b>
2031 Frais d'études	100 328.14 €	25 082.03 €
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>71 000.00 €</b>	<b>17 750.00 €</b>
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	30 000.00	7 500.00 €
2128 Autres agencements et aménagements	30 000.00	7 500.00 €
2158 Autres install, matériel et outillage techn.	1 000.00	250.00 €
2188 Autres immobilisations corporelles	10 000.00	2 500.00 €
<b>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>	<b>3 802.64 €</b>	<b>950.66 €</b>
232 Immobilisations incorporelles en cours	3 802.64 €	950.66 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Donne son accord,
- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
A AIGNAN, le 14 décembre 2023  
Le Président,  
CHANUT Michel



Membres en exercice : 68  
Présents : 39  
Votants : 39

Pour : 39      Contre : 0      Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 20h30, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de MANCIET (Gers), sur convocation du 23 novembre 2023, sous la présidence de M. CHANUT Michel.

**Étaient présents** : MM. CHANUT Michel, PERE Jean-François, SUS Jean-Marc, GROS Ghislain, ROMA Jean-Pierre, MOULIE Ludovic, COURALET Guillaume, DUCOS Philippe, MENACQ Bernard, SAINT-BLANCARD Claude, GARBAY Stéphane, DE MAQUILLE Philippe, GARCIA Antoine, DROUARD Jean-Claude, BUSQUET Philippe, OSPITAL Fabrice, LAFONTANG Hélène, BRAGAGNOLO Michel, BIZET Patrick, BARRAIL Gérard, CASSIN Fabien, DUPOUY Claude, SUS Florian, FITAN Gérard, LEFEBVRE Alain, PAVAN Stéphane, PELLEPORT Patrick, CARRERE Fabrice, LUIS Bernard, LAFFONT Armel, GARROUSIA Jean-Luc, PEFFAU Philippe, SAINT LANNE Gilles, LABROUCHE Jean-Bernard, LAPORTE Régis, COLLADELLO Marie-Claire, BARAILLON Dominique, FAGET Philippe, CAZADIS Daniel

**Absents excusés** : MM. DUBOR Chantal, HOSTIER François, MAUPOME Pascal, LACOURT Clémence

**Absents** : MM. LEFAIX Christian, OREJA Daniel, LACOSTE David, DUCAMIN Serge, DUFAU Franck, BARRAIL Bernard, VOLPATO Bernard, FRANCHETTO Jean-Claude, LAFFITTE Jean-Pascal, PAGES Lilian, AURENSAN Philippe, FOUGEROUSSE François, BONNAFONT Olivier, FOURCADE Jacques, GENEST Charles, IDIR Mehenna, RAMAJO Sébastien, CESAR Philippe, SARRAUTE Gilles, TASTET Denis, PANDELE Bernard, REMAZEILLES Patrick, DARTIGUE Christian, SAINT-MARTIN Marc, MAGNE Jérôme.

**Secrétaire de séance** : M. DROUARD Jean-Claude

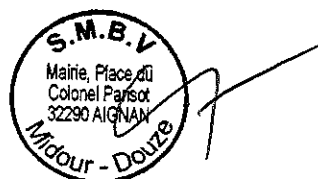
**DÉLIBÉRATION N° 2023--13 : ACHAT D'UNE CARTE POUR LE FINANCEMENT DE  
VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET CHAUSSURES DE SÉCURITÉ EN 2024**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'acheter une carte d'un montant de 350 € pour le financement de vêtements de travail et chaussures de sécurité.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide l'achat d'une carte permettant le financement de ces fournitures aux établissements DECATHLON

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
A AIGNAN, le 14 décembre 2023  
Le Président,  
CHANUT Michel



Membres en exercice : 68

Présents : 39

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 0